

ACT

ACT | ASSESSING LOW
CARBON TRANSITION[®]

Assessing low-Carbon Transition

Programme volontaire français 2020

Entreprises, évaluez l'alignement de votre stratégie bas-carbone avec l'Accord de Paris grâce à l'initiative ACT




ACT CO-FOUNDERS:



SUPPORTED BY:



Climate-KIC is supported by the
EIT, a body of the European Union 

© CDP Worldwide & ADEME 2020. Reproduction of all or part of work without licence of use permission of CDP Worldwide & ADEME is prohibited.

1. Contexte et objectif de l'opération

ACT - Assessing low Carbon Transition¹ - est une initiative volontaire conjointe de l'ADEME et du CDP, faisant partie du Global Climate Action Agenda (GCAA), soutenue par le gouvernement français depuis 2015. ACT crée un cadre et des méthodologies pour rendre compte et évaluer comment les stratégies et actions climats des entreprises contribuent aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

L'évaluation détaillée de la stratégie climat est synthétisée par un indice reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :



1. Performance : chiffre compris entre 1 et 20
2. Cohérence : lettre comprise entre A et E
3. Tendance : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

L'objectif de cette opération est de déployer le dispositif ACT en France et de soutenir financièrement les entreprises volontaires dans l'évaluation de leur stratégie climat. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'initiative internationale ACT et du projet européen AENETA (projet cofinancé par le réseau Climate KIC).

2. Secteurs couverts et nombre d'entreprises visé

Les secteurs couverts par ce programme volontaire sont les suivants :

- Production d'électricité
- Construction automobile
- Commerce de détails
- Bâtiment : construction et gestion immobilière

Cette opération vise à recruter des entreprises pionnières appartenant à ces secteurs d'activités. Les entreprises ayant participé à la première phase expérimentale de l'initiative peuvent candidater.

¹ www.actinitiative.org

3. Quels sont les bénéfices de cette opération ?

En participant à cette opération, vous bénéficierez des éléments suivants :

- ✓ Une évaluation de votre stratégie climat et de votre alignement avec les objectifs d'une transition bas carbone grâce à l'expertise de consultants formés aux méthodes ACT
- ✓ Une identification de vos points d'amélioration pour mieux structurer votre stratégie climat
- ✓ Une visibilité de votre entreprise dans une des initiatives les plus novatrices et exigeantes du Global Climate Action Agenda de l'UNFCCC
- ✓ Une formation à la méthode d'évaluation ACT ® pour gagner en autonomie sur votre stratégie carbone.
- ✓ Une mobilisation de votre personnel sur la performance environnementale de votre entreprise
- ✓ Une communication possible vers vos partenaires et investisseurs de vos efforts en matière de décarbonation de vos activités.
- ✓ Une subvention de l'ADEME pour réaliser ces travaux

4. Méthodologie de travail et accompagnement par des consultants

Au démarrage de cette opération, vous suivrez une formation sur la méthodologie ACT d'une journée afin de bien comprendre ce dispositif.

Pendant toute l'opération, vous serez ensuite accompagné par un consultant. Il vous appuiera sur la collecte des données et évaluera votre stratégie climat au regard des informations collectées. Il vous restituera ensuite cette évaluation personnalisée. De manière optionnelle, un vérificateur indépendant pourra réaliser a posteriori une revue critique (vérification) de l'évaluation ACT réalisée par le consultant. Cette étape, habituelle dans le cadre de la communication environnementale (ACV, PEF/OEF, EPD...), permet de bénéficier d'une tierce expertise indépendante sur l'évaluation réalisée et, par conséquent, de conforter les résultats obtenus. Pour les entreprises qui souhaitent communiquer largement sur leur indice ACT, il est donc recommandé de réaliser cette revue critique.

A l'issue de cette opération, les entreprises engagées seront référencées et mises en avant dans l'initiative ACT. Les indices obtenus sont distingués dépendamment de la réalisation de la revue critique.

La liste des consultants formés à la méthodologie ACT et ayant une licence d'exploitation vous sera communiquée par nos soins.

Une implication de 5 à 10 jours.hommes au total (formation incluse) est à prévoir dans votre entreprise selon votre niveau d'appropriation de la dimension carbone et climat.

5. Coûts et accompagnement financier de l'ADEME

Les coûts pour une entreprise intègrent la formation d'une personne par entreprise au dispositif ACT, l'évaluation réalisée par un consultant, la revue-critique par un opérateur tierce partie indépendant (optionnelle).

Les dépenses éligibles aux subventions de l'ADEME sont l'évaluation ACT et la revue critique. Ces dépenses peuvent être financées en partie par l'ADEME. Les taux d'aides sont les suivants :

- 70 % pour les petites entreprises (TPE) ;
- 60 % pour les entreprises moyennes (PME) ;
- 50 % pour les grandes entreprises (ETI et Grands groupes)

Les catégories d'entreprises sont définies en annexe 1. Les coûts indicatifs liés à cette opération et les taux d'aide de l'ADEME sont résumés dans le tableau suivant :

	Coût (HT)	Taux d'aide ADEME
Formation ACT	800 €	Non éligible
Evaluation ACT	3 000 € à 5 000 € <i>selon la taille de l'entreprise</i>	TPE : 70% PME : 60% ETI et Grands groupes : 50%
Revue critique <i>(optionnelle)</i>	2 000 € à 3 000 € <i>selon la taille de l'entreprise</i>	TPE : 70% PME : 60% ETI et Grands groupes : 50%

6. Prérequis

- L'entreprise doit avoir réalisé au moins un bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) conforme à la réglementation française, à la norme ISO 14064-1 ou au GHG Protocol. Ceux-ci peuvent avoir été réalisés avec l'outil Bilan Carbone®.
- L'entreprise doit à minima avoir réfléchi à une stratégie climat pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Les entreprises ayant soumis leurs objectifs de réduction de GES dans le cadre de l'initiative Science Based Targets sont vivement encouragées à candidater.
- Au démarrage de l'opération, la formation au dispositif ACT est nécessaire afin de bien comprendre la méthodologie associée et l'évaluation qui sera faite par le bureau d'études de votre stratégie climat. Il s'agit du module 2 développé par l'Association Bilan Carbone qui est notre partenaire sur les formations ACT.
- Pour plus d'informations : <https://www.associationbilancarbhone.fr/produit/formation-act-1-journee-de-formation-a-destination-des-entreprises/>

7. Modalités de candidature

Vous devez envoyer vos dossiers de candidature **avant le 02/10/2020** à l'adresse électronique suivante : edouard.fourdrin@ademe.fr et floriane.piau@ademe.fr

Pour candidater, vous devez renseigner les volets administratif, technique et financier joints et rédiger un document complémentaire répondant aux questions du modèle de dossier de candidature disponible en annexe 2.

Pour toute question, la personne à contacter est :

Edouard Fourdrin

Ingénieur

Service Climat

ADEME – 20 avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS CEDEX 01

Tél : +33 (0)2 41 91 40 71

edouard.fourdrin@ademe.fr

8. Critères de sélection

L'ADEME sélectionnera les candidats au regard de leur éligibilité à ce projet (cf. prérequis et secteurs concernés) et s'intéressera plus particulièrement aux motivations de chacun pour participer à cette opération. Il est également important que l'entreprise puisse assurer sa participation pendant toute la durée du projet.

Annexe 1 : Catégories d'entreprises

Catégories	Effectifs	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Moyenne Entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Le total du bilan annuel se rapporte à la valeur des principaux actifs d'une entreprise. Pour plus de précisions, voir article 12, paragraphe 3, de la directive 78/660/CEE, chapitre 2.

Annexe 2 : Modèle de dossier de candidature

1. Secteur d'activité et code NACE (ou CITI)
2. Catégorie, forme juridique, effectif et chiffre d'affaires
3. Localisation du siège social (région)
4. Nombre de sites et localisations
5. Périmètre géographique d'activité
6. Si l'activité visée par l'évaluation ACT ne représente qu'une partie des activités du groupe, quelle est sa proportion en chiffre d'affaires ?
7. Avez-vous réalisé des bilans GES ou Bilan Carbone de votre entreprise ? Si oui, sur quels scopes et en quelle(s) année(s) ?
8. Avez-vous mis en place des plans d'actions et une stratégie pour réduire vos émissions de GES ?
9. Comment évaluez-vous votre maturité et votre sensibilité sur la problématique des émissions de GES, sur une échelle de 0 à 10 (la note 10 correspondant à un modèle d'activité décarboné) ?
10. Quelles sont vos motivations pour participer à cette opération ?
11. Quelles ressources humaines comptez-vous allouer à ce projet ?
12. Selon vous quels impacts pourrait avoir la transition vers une économie décarbonée sur les activités de votre entreprise ?

Le dossier de candidature doit être synthétique et ne doit pas excéder 4 pages.